

Image not found or type unknown



Rupture de contrat ou indemnité

Par **alain24**, le **29/12/2008** à **12:17**

Bonjour, je suis vrp dans une société depuis Sept 2003. Mon contrat de travail mentionne 14 plages horaires imposées, or, mon employeur ne me fournit que 80% de plages horaires. De plus, mon employeur a créé une autre société vendant les mêmes produits que moi mais à 30 voir 40% moins cher et ce sur le même département que j'exploite. Suis-je en droit de réclamer une indemnité financière et est-ce un motif de rupture de contrat? D'avance, merci.